Avis divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1924)**

Heft 47

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

35 bis et 35 ter	Lait concentré	10 %	—
36	Fromages	15 %	—
37	Beurre	15 %	—
74	Malt (orge germée)	25 %	—
80	Légumes secs	25 %	—
83	Pommes de terre	25 %	—
84	Fruits de table frais	25 %	—
Ex 85	Fruits de table secs ou tapés : figues, amandes, noisettes, prunes et pruneaux, à l'exclusion des prunes ordinaires, fretin et écrasées, sous réserve d'être logées en sacs ou barils	10 %	—
89	Graines à ensemencer	25 %	—
Ex 128	Bois communs autres que les bois de mine, ronds, bruts, non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres	10 %	—
	Bois de noyer et de chêne équarris ou sciés, à l'exception des placages	10 %	—
130	Merrains	10 %	—
Ex 133 et 133 bis	Bois de mine	25 %	—
Ex 135	Bûches, fagots et bourrées	25 %	—
135 bis	Bois d'essences résineuses, en rondins, pour la fabrication de la pâte à papier	10 %	—
136	Charbons de bois et de chénevottes	25 %	—
154	Ecorces à tan	25 %	—
Ex 158	Légumes frais	5 %	—
158 bis	Choux à choucroute	25 %	—
Ex 164	Fourrages	25 %	—
0123	Sulfate de cuivre	25 %	—

Ces droits ne sont pas applicables aux envois à destination des colonies, possessions et pays de protectorat français, de la Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien.

L'institution des droits de sortie n'a pas pour effet de modifier ou de suspendre l'effet des prohibitions dont est frappé l'exportation de certaines marchandises désignées dans les dits décrets. (J. O. *des* 12 *mars et* 8 *avril* 1924.)

En ce qui concerne les *graines à ensemencer et les bois de mine*, le droit de sortie de *25 % ad valorem*, institué par le décret du 11 mars 1924 sus-visé, ne sera provisoirement appliqué qu'aux espèces ou catégories désignées ci-après :

N° DU TARIF D'ENTRÉE	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex 89	Graines potagères. (Le droit ne s'applique pas aux graines accompagnées d'un certificat de la station d'essais de semences de Paris du ministère de l'Agriculture constatant la pureté des variétés.)
Ex 128 Ex 133 Ex 133 bis	Bois de mine écorcés. (*Décret du* 20 *mars*, J. O. *du* 21 *mars* 1924.)

TRANSPORTS

Changements aux tarifs des chemins de fer français soumis à l'homologation ministérielle

7 mars 1924	G. V. 118	Journaux.
10 mars 1924	P. V. 2-102	Blé et farine.
7 mars 1924	P. V. 23-123	Arbres et arbustes vivants, fourrages, paille, plantes vivantes.
17 mars 1924	G. V. 6-106	Voyageurs (billets d'aller et retour de famille).
18 mars 1924	Classification générale P. V. 22-122.	Divers.
19 mars 1924	G. V. 101	Voyageurs (billets 1/2 tarif).
20 mars 1924	P. V. 27 et 127	Dépouilles d'animaux et produits accessoires.
25 mars 1924	P. V. 5-105	Betteraves, sucres, mélasses, dextrine et glucoses.

Tarifs homologués

22 févr. 1924	Tarifs généraux intérieurs et communs de P. V.	(Article 61, § A. - Exportation).
8 févr. 1924	P. V. 12-112	Pierres servant aux arts et métiers.
7 mars 1924	G. V. 118	Journaux.
7 mars 1924	P. V. 2-102	Blés et farines.

AVIS DIVERS

Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants :

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens ; chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc.

Service de Représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche, Tél. : Elysées 05-84.
Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX : 20, rue Lafayette. Tél : Central 63-30.

a) Œuvres et Sociétés de bienfaisance et de secours :

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'ESPÉRANCE SUISSE », 28, rue Aumaire.

UNION HELVÉTIA, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

ASILE SUISSE DES VIEILLARDS, 25, avenue de Saint-Mandé.

HOME SUISSE, 25, rue Descombes.

b) Autres Sociétés Suisses (politiques, commerciales, sports, musique, etc.).

ASSOCIATION DES ARTISTES SUISSES DE PARIS, 79, rue Notre-Dame-des-Champs.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE, 6, rue des Archives.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE, 10, rue des Messageries.

CERCLE SUISSE ROMAND, 12, rue Marbeuf.

CHORALE SUISSE DE PARIS, 28, rue Aumaire, café Brunner.

HARMONIE SUISSE, 10, rue des Messageries.

HARMONIE TESSINOISE, café Brunner, 28, rue Aumaire.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, c/o M. A. J. MARET, 16, rue Soufflot.

SOCIÉTÉ LIBÉRALE TESSINOISE « LA FRANSCINI », c/o M. J. JEMINI, 2 *bis*, Cité Popincourt.

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHANT « ALPENROESLI », 31, rue de Penthièvre.

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS A ZURICH, 31, rue des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE DE PARIS, 57, faubourg Saint-Denis.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR, 32, rue d'Hauteville.

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS, GROUPE SUISSE, 14, rue de Trévise.

UNION SPORTIVE SUISSE DE PARIS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

LE DÉJEUNER SUISSE aura lieu dorénavant tous les mercredis, à 12 h. 1/2, à la *Brasserie Suisse*, 10, rue des Messageries.

Pour le Comité de Direction : Le Président : Ferdinand DOBLER

Edmond DUBOIS, imprimeur, 10, Cité d'Angoulême. — R. C. S. 67.009